



Autoroute Castres-Toulouse Concertation sur les fuseaux de 300 m

**Réunion avec les élus concernant le secteur 5 (de Soual à Castres)
Cambounet-sur-le-Sor, mardi 25 janvier 2011**

Compte rendu

En ouverture de la réunion, M. Philippe GRAMMONT, directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées, indique que le dispositif de concertation sur les fuseaux est lancé et rappelle le programme de la réunion :

- présentation de l'organisation de la concertation sur les fuseaux de 300 m ;
- présentation des caractéristiques du projet : aménagements à réaliser, zones d'échanges et système de péage ;
- présentation des hypothèses de fuseaux pour le secteur 5, dont le fuseau pressenti, présenté lors de l'enquête publique, et ayant recueilli un avis favorable ;
- échanges avec les élus.

M. Philippe GRAMMONT rappelle ensuite les grandes lignes de la décision ministérielle du 25 juin 2010 d'achever la mise à 2x2 voies de la liaison entre Castres et Toulouse selon l'itinéraire de la route nationale 126 (RN 126) sous forme de concession autoroutière, de lancer la concertation et les études préalables à la déclaration d'utilité publique.

Mme Nerte DAUTIER, garant de la concertation nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP), présente sa mission. La loi Grenelle II prévoit que la concertation post débat public soit suivie par un garant neutre et indépendant qui puisse vérifier que la concertation a été menée de manière transparente. A ce titre, elle assistera aux réunions avec les élus, aux réunions du comité de suivi et peut être contactée via le site internet de la concertation ou par courrier. Au terme de chaque phase de concertation, elle rédigera un avis sur le déroulement de la concertation qu'elle transmettra à la CNDP et au préfet de région. Mme Nerte DAUTIER rappelle qu'elle connaît le dossier et les acteurs pour avoir été membre de la commission particulière du débat public sur la liaison Castres-Toulouse en 2009 - 2010.

Organisation générale des études et de la concertation

M. Matthieu ATHANASE, Responsable d'opérations Transports, Infrastructures et Déplacements à la DREAL Midi-Pyrénées, présente les études et l'organisation de la concertation.

Calendrier

- novembre 2010 – décembre 2010 : consultation des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur les modalités de la concertation ;
- janvier 2011 - février 2011 : concertation sur les fuseaux de 300 m ;
- avril 2011 : réunion du comité de pilotage pour valider le fuseau d'études de 300 m (dans lequel s'inscrira la recherche de tracés) ;
- avril 2011 – début 2012 : études approfondies sur les différentes options de tracé, l'itinéraire de substitution, les zones d'échange et le système de péage ; la concertation sera menée dans cette seconde phase sur ces thèmes-là ;
- début 2012 : réunion du comité de pilotage pour valider le tracé de référence ;
- 1er semestre 2012 : préparation du dossier d'enquête publique ;
- été 2012 : validation du dossier d'enquête publique par le comité de pilotage ;
- automne 2012 : enquête publique.

M. Matthieu ATHANASE précise qu'il faut distinguer le périmètre d'études (de l'A 68 à Castres), qui couvre l'ensemble des sections à mettre à 2x2 voies entre Castres et Toulouse, du périmètre de mise en concession (de l'A 68 à Verfeil), qui exclut la bretelle autoroutière A 680 déjà concédée aux Autoroutes du sud de la France (ASF).

L'organisation générale du pilotage des études et de la concertation

- La maîtrise d'ouvrage est déléguée à la DREAL Midi-Pyrénées, sous l'autorité du préfet de région. Ce dernier est aussi responsable de la concertation.
- Le comité de pilotage valide les principales phases. Il est présidé par le préfet de région et constitué de l'État, du Conseil régional, des Conseils généraux de la Haute-Garonne et du Tarn et de la Communauté d'agglomération de Castres – Mazamet.
- Le comité technique, constitué des services techniques des organismes représentés dans le comité de pilotage, prépare le comité de pilotage.
- Le comité de suivi, constitué de plusieurs collègues (État, élus locaux – collectivités locales et parlementaires, représentants du monde économique, représentants des salariés, associations, notamment de protection de l'environnement), est un lieu d'échanges sur les études et la concertation.
- Des groupes de travail techniques approfondiront les thèmes Environnement et Foncier/Aménagement du territoire.
- Des ateliers thématiques étudieront les apports du projet sur le territoire, notamment sur les aspects socio-économiques.

La concertation sur les fuseaux de 300 m, selon les modalités fixées par le préfet de région suite à la consultation des communes et EPCI concernés, comporte notamment :

- cinq rencontres intercommunales, une par secteur (un secteur concerne le territoire compris entre deux zones d'échanges) ;
- neuf permanences pour accueillir le public ;
- une réunion du comité de suivi pour échanger avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les outils de la concertation

- un dossier de concertation et un site Internet permettent de prendre connaissance de l'ensemble du projet et des cartes détaillées ;
- des insertions dans la presse locale et un dépliant diffusé dans 37 000 boîtes aux lettres du territoire invitent le public à s'informer et venir aux permanences ;
- un communiqué de presse est diffusé à chaque étape de la concertation ;
- un kit d'information, composé d'une carte/poster, d'un dossier de concertation et d'un registre, est disposé dans chaque mairie.

M. Matthieu ATHANASE rappelle enfin les principaux aménagements à réaliser sur l'itinéraire et les six zones d'échanges prévues et passe la parole à M. Benjamin AUDINOS, du bureau d'études

EGIS, pour la présentation de la méthodologie des études et les principes du système de péage. Ce dernier poursuit par la présentation du secteur 5 entre Soual et Castres.

La présentation s'appuie sur les cartes présentées dans le dossier de concertation. Sur le secteur 5, les enjeux principaux identifiés sont les suivants :

- Environnement humain : présence de bâti dense, de zones d'activités et d'une base de loisirs.
- Environnement physique et naturel : présence de la réserve naturelle de la Crémade, ZNIEFF, site Natura 2000 centré sur le cours de l'Agout.
- Les zones d'échange de Castres/Saint Palais à l'Est du secteur 5 et celle de Soual à l'Ouest.

EGIS présente ensuite les trois fuseaux historiques prévus dans cette zone :

- Le fuseau Nord (5A), qui traverse la zone naturelle et la zone de loisirs.
- Le fuseau Sud (5B) qui traverse une zone de bâti dense dans la commune de Saïx et présente un problème hydrogéologique fort.
- Le fuseau pressenti (5P), de moindre impact, qui contourne les obstacles entre les zones de bâti à l'Est et les zones naturelles à l'Ouest.
- Ces trois fuseaux se prolongent sur le territoire de la commune de Castres jusqu'à la rocade (section urbaine) en suivant le fuseau déjà validé dans le cadre de la précédente DUP « section urbaine ».

Philippe GRAMMONT intervient pour rappeler pourquoi la concertation a de nouveau lieu, alors qu'une DUP a été prise sur la partie dite « Section urbaine » et qu'une enquête publique, avec avis favorables des commissaires enquêteurs, a eu lieu sur la partie Ouest, dite « Rase campagne ». Sur la section dite « urbaine », le fait de changer les modalités de mise en œuvre de l'infrastructure (sous forme de concession et non plus sous maîtrise d'ouvrage directe de l'État) nécessite une nouvelle déclaration d'utilité publique. Sur cette section, le fuseau présenté est cependant calé sur l'emprise de la bande de DUP. Pour la section dite « rase campagne », dans un souci de bonne information du public, l'ensemble des contraintes et fuseaux est à nouveau présenté : le fuseau pressenti est cependant bien celui qui avait fait l'objet d'un avis favorable des commissaires enquêteurs suite à l'enquête publique.

Débat avec les élus

M. Philippe GRAMMONT donne ensuite la parole aux participants, en soulignant que le maître d'ouvrage attend de cette réunion qu'elle permette d'aborder toutes les remarques des élus, de vérifier qu'il n'y a pas d'oublis dans le projet afin d'enrichir les études sur le fuseau de 300 m.

Fuseaux de 300 m :

Le maire de Saïx rappelle qu'il milite depuis plus de 10 ans en faveur du fuseau 5P. Il ajoute qu'une démarche de développement durable doit accompagner le désenclavement routier, démarche aujourd'hui portée par le Pays d'Autun. Il indique que la réduction de trafic attendue sur la RN 126 pourrait permettre d'envisager son aménagement en boulevard urbain entre Saïx et Castres.

Le maire de Cambounet-sur-le-Sor demande si la présence d'une crèche est identifiée dans les études, ce que confirme le maître d'ouvrage.

A la demande des élus de savoir si le fuseau 5P est retenu définitivement, la DREAL Midi-Pyrénées répond que la concertation ne s'arrête pas aujourd'hui, mais que, si les participants à cette réunion confirment leur préférence pour le fuseau 5P, cela renforcera la probabilité que ce fuseau soit retenu.

Positionnement des échangeurs :

EGIS présente la zone d'échange de Castres/Saint Palais. Le Maire de Castres demande l'intégration d'un échangeur proche de l'Agout (échangeur de la VC 50) pour desservir les zones d'activités du Mélou et de la Chartreuse (2 000 salariés). Il considère que cet échangeur permettra de capter un trafic supplémentaire pour l'autoroute, ce qui aurait un impact positif sur le niveau de la subvention d'équilibre. Il souligne que la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sera attentive à ce point.

La DREAL Midi-Pyrénées rappelle qu'un échangeur était effectivement prévu dans cette zone dans la DUP, mais qu'il n'a pas été repris dans le projet autoroutier dans le souci de limiter le nombre

d'échangeurs. Cependant, le maître d'ouvrage précise que ce point peut être étudié afin d'en mesurer les différents impacts, en particulier financiers.

EGIS présente ensuite les deux options pour le positionnement de l'échangeur dans la zone d'échange de Soual. Il indique qu'à la suite de la discussion conduite dans le secteur 4, le choix du fuseau 4P entrainerait le choix logique d'un échangeur positionné à l'Est de Soual, connecté aux zones d'activités par le giratoire existant. Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des élus.

Itinéraires de substitution :

Dans le prolongement de la discussion lors de la réunion de concertation sur le secteur 4 à Soual, la question de l'itinéraire de substitution à Soual fait débat. Le maire de Soual rappelle l'interdiction de traversée de Soual aux poids lourds et véhicules de plus de 3,5 tonnes et le projet d'aménagement urbain du centre bourg, approuvé par le Conseil général, dont les travaux ont débuté. Cette interdiction pose la question de l'itinéraire de substitution pour le trafic de poids lourds (trafic local et trafic de transit en provenance de Castelnaudary et de l'A 61).

Pour remédier à cette situation complexe, il propose de créer un échangeur à l'Ouest de Soual pour capter ces trafics et de rendre gratuit l'usage de la déviation de Soual, par le biais d'un système de péage ouvert dans cette section. Le maire de Soual est soutenu dans sa démarche par le président de la communauté de communes du Sor et de l'Agout, le maire de Saint-Germain des Prés et la conseillère générale du canton de Dourgne.

Le maître d'ouvrage rappelle que le projet ne prévoit pas la construction d'un itinéraire de substitution à hauteur de Soual, celui-ci étant constitué par la route actuelle qui traverse Soual. Il précise que cette demande n'est pas neutre pour l'équilibre financier du projet, car elle rendrait une partie de l'infrastructure gratuite et obligerait la création d'un nouvel échangeur. Il rappelle que la déviation actuelle de Soual constitue un apport en nature dans le financement du projet.

Concernant le trafic de transit depuis Castelnaudary, le maire de Saint-Affrique-les-Montagnes ajoute que les poids lourds passent aujourd'hui par Blan et l'échangeur de Puylaurens.

Le conseiller général du canton de Castres Ouest note l'existence d'un point d'achoppement sur les zones d'échanges et le maire de Castres rappelle la nécessité de rationaliser les points d'échange pour ne pas handicaper l'équilibre financier du projet, mais aussi les échanges économiques locaux.

Autres thèmes abordés :

Le maire de Soual demande si le tracé (bande de 50 m) pourra être connu fin 2011 ou début 2012, afin de ne pas retarder la procédure de révision du PLU en cours. La DREAL Midi-Pyrénées rappelle le processus : une fois retenu le fuseau de 300 m, recherche d'un tracé de référence. C'est sur l'axe de ce tracé de référence qu'est calé l'axe de la bande de 300 m de large portée dans le dossier soumis à enquête publique. Suite à la DUP, le concessionnaire pourra ajuster le positionnement de ce tracé à l'intérieur de cette bande de 300 m dans laquelle juridiquement peuvent avoir lieu les expropriations (celles-ci étant bien sûr limitée au regard des emprises réellement nécessaires).

Synthèse

En conclusion, M. Philippe GRAMMONT retient de la réunion :

- La confirmation de la préférence des élus pour le fuseau pressenti (5P).
- La demande de création d'un point d'échange supplémentaire au droit de la VC 50 (zone du Mélou – La Chartreuse), qui nécessitera d'être étudiée, en particulier dans ses impacts financiers sur l'économie du projet.
- La volonté des élus que l'activité économique locale ne soit pas pénalisée par le projet (idée déjà évoqué lors de la réunion du secteur 4), et la demande de certains élus de création de deux échangeurs à Soual, l'un à l'est, l'autre à l'ouest. Comme indiqué lors de la réunion de Soual, il faudra prendre en compte les préoccupations exprimées sur l'organisation des circulations locales, en particulier des camions.

Liste des participants (par ordre alphabétique) :

Communauté d'agglomération Castres Mazamet

Monsieur Pascal BUGIS, Président

Communauté de Communes du Pays d'Agout

Monsieur Raymond GARDELLE, Président

Madame Séverine MENCHON, Directrice générale des services

Communauté de communes du Sor et de l'Agout

Monsieur Sylvain FERNANDEZ, Président

Commune de CAMBUNET SUR LE SOR

Madame Michèle BLATTES, Adjointe au Maire

Monsieur Sylvain FERNANDEZ, Maire

Monsieur Michel RENE, 1er Adjoint au Maire

Commune de CASTRES

Monsieur Pascal BUGIS, Maire

Commune de FREJEVILLE

Monsieur Michel MAUREL, Maire

Commune de SAINT GERMAIN DES PRES

Monsieur Raymond FREDE, Maire

Commune de SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES

Monsieur Christian CARRIERE, Maire

Commune de SAIX

Monsieur Henri BLANC, Maire

Monsieur Jean-Louis ETIENNE, 1er Adjoint au Maire

Commune de SEMALENS

Madame Sylvie BARRET, Conseillère municipale

Monsieur Alex BOUSQUET, Maire

Commune de SOUAL

Monsieur Michel AURIOL, Maire

Commune de VIVIERS LES MONTAGNES

Monsieur Denis SACAZES, Adjoint au Maire

Conseil général du Tarn

Madame Claudie BONNET, Conseillère Générale

Monsieur Louis CAZALS, Conseiller Général

Madame Régine MASSOUTIE, Conseillère Générale

Direction départementale des territoires du Tarn

Monsieur Michel CAYE